

## **3 QUESTIONS AUX CANDIDATS A LA MAIRIE DE PARIS CENTRE**

*Quels projets pour le Quartier de l'Horloge ? A l'heure du repli chez soi, à cause de la lutte contre la pandémie, le rôle du futur maire pour mieux vivre ensemble sera primordial.*

L'îlot du Quartier de l'Horloge regroupe habitations, commerces, parkings et bâtiments publics dans une vingtaine d'immeubles bénéficiant, pour certains, d'équipements et de services communs.

2000 habitants, 200 logements HLM, 75 commerces dont 1 cinéma, plus de 1000 places de parkings et 3 bâtiments publics appartenant à la Ville de Paris.

➤ Les réponses seront publiées sur le blog du Quartier de l'Horloge.

\*\*\*

**1. Si vous êtes élu maire de Paris Centre, comment allez-vous pouvoir aider les habitants du Quartier de l'Horloge à régler leurs problèmes ?**

Le Quartier de l'Horloge n'a pas trouvé sa juste place dans Paris. Mal aimé, avec son organisation complexe et son statut privé, il a connu des difficultés dès sa création, au début des années 1980, par la Ville de Paris et l'Etat français. Depuis, sa gestion est peu transparente.

Les charges de fonctionnement sont bien au-dessus de la moyenne parisienne. En particulier, à cause du probable transfert annuel de plus de 150 000 euros de trois copropriétés de commerces, et d'un immeuble de bureaux, au détriment d'une dizaine de copropriétés d'habitations et d'un ensemble HLM.

\*\*\*

**2. Si vous êtes élu maire de Paris Centre, accepterez-vous de faire vérifier la nature et le nombre des équipements communs, des trois bâtiments publics appartenant à la Ville de Paris, donnant lieu à des charges de fonctionnement non correctement calculées ?**

La Ville de Paris est propriétaire de trois bâtiments indépendants insérés au milieu des copropriétés : l'ancienne école maternelle Brantôme, la crèche et le centre médico-social. Quelques installations communes la relie à l'ensemble immobilier pour la surveillance de certains équipements, comme par exemple, la détection incendie. A ce titre, la Ville de Paris bénéficie des services de l'association syndicale libre (ASL) du Quartier de l'Horloge et le règlement stipule que les charges seront payées au prorata du nombre des équipements. A ce jour, il n'est pas connu.

\*\*\*

**3. Si vous êtes élu maire de Paris Centre, accepterez-vous de vérifier la légalité des conditions concernant les charges des trois bâtiments dont de la Ville de Paris est propriétaire ?**

L'exécutif de la Mairie de Paris 3<sup>ème</sup>, et de la Mairie centrale, déclarent que la Ville de Paris honore déjà auprès du Quartier de l'Horloge les charges dont elle est redevable.

Cependant, aucun montant apparaît dans la comptabilité de l'association syndicale libre (ASL) du Quartier de l'Horloge. Il semblerait que la Ville de Paris ne se voit plus appeler de charges de fonctionnement par l'administrateur de biens du Quartier de l'Horloge. Le maire a le pouvoir de rétablir une situation juste.

\*\*\*

Mai 2020

[www.quartierhorloge.fr](http://www.quartierhorloge.fr)